

PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU 30 NOVEMBRE 2009

L'an deux mille neuf, le 30 novembre à 10h00, le bureau du Syndicat Intercommunal du Gaz du Calvados, légalement convoqué le 23 novembre 2009, s'est réuni au siège du SIGAZ, sous la présidence de M. Jacques LE CARPENTIER.

| | |
|--|---|
| <u>Nombre de membres</u> en exercice : <input type="text" value="12"/> présents : <input type="text" value="10"/> pouvoirs : <input type="text" value="0"/> | <u>Etaient présents</u> : MM. Jacques LE CARPENTIER, Xavier PICHON, Gérard DUMAINE, Guy BIZET, Roger ENTFELLNER, Mme Viviane FOLLEZOU, MM. Yves GAUQUELIN, Gérard LAMOTTE, Christian PIELOT (en partie) et Michel PONDAVEN. <u>Etaient excusés</u> : MM. Ghislain HARDY, Michel CENARD. <u>Pouvoir</u> : néant. |
|--|---|

Secrétaire de séance : M. Gérard LAMOTTE a été nommé secrétaire de séance.

Etaient également présents :

M. Jean-Louis LECLERC, Directeur Général ; M. Stéphane LEBARBIER, Directeur du département Concessions; Mlle Elise LAURENT, Assemblées.

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Approbation du procès-verbal du 12 octobre 2009
- 2 - Actualités :
 - Compte-rendu des délégations
 - Actualité : négociation du cahier des charges entre la FNCCR et GRDF
 - Echancier
- 3 - Finances : Débat d'orientations budgétaires et cotisations 2010
- 4 - Suivi des concessions :
 - Rapports de contrôle des concessions Antargaz, GrDF et Primagaz
 - Conventions d'échanges cartographiques
- 5 - Développement : Desserte de nouvelles communes : projet d'une quatrième délégation de service public
- 6 - Ordre du jour du comité syndical du 15 décembre 2009

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU 12 OCTOBRE 2009

Aucune observation n'ayant été formulée sur le procès-verbal du bureau syndical du 12 octobre 2009 transmis préalablement aux membres, le bureau syndical l'approuve à l'unanimité.

2 - ACTUALITES

1) COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT

Par délibération du 13 mai 2008, le comité syndical a donné délégation au Président jusqu'à 20 000 € HT pour négocier et signer les conventions et contrats liés aux activités du SIGAZ. M. Jacques LE CARPENTIER rend compte de la délégation qu'il a reçue.

La liste des dépenses effectuées au titre des délégations depuis la précédente réunion a été remise aux membres du bureau préalablement à la réunion :

| OBJET | FOURNISSEUR / TIERS | OBJET DE LA DEPENSE | DATE DU MANDAT | MONTANT HT |
|----------------------------|---------------------|--|----------------|-----------------|
| AIDE ET SOUTIEN A L'USAGER | CONSEIL GENERAL | CONVENTION SOLIDARITE ENERGIE 2009 | 27/10/2009 | 5 000,00 |
| CATALOGUES ET IMPRIMES | AGENCE BINGO | MODERNISATION LOGO + BANNIERE + AUTRES | 01/10/2009 | 940,00 |
| | | SUPPORTS DE COMMUNICATION | 27/10/2009 | 550,00 |
| | | SIGAZETTE 31 (4 PAGES) | 27/10/2009 | 400,00 |
| | COPYCAEN | HABILLAGE STAND EXPO 819 | 01/10/2009 | 76,00 |
| | LNG IMPRIMERIE | 500 DEPLIANTS 3 VOLETS INSTITUTIONNEL | 27/10/2009 | 295,00 |
| FRAIS DE MISSIONS DES ELUS | ANNECY CONGRES | CONGRES FNCCR DU 21 AU 25.09.2009 | 01/10/2009 | 1 562,00 |
| | | | | 8 823,00 |

Le bureau syndical prend acte de cette communication et fait part de sa satisfaction quant aux différentes propositions de fournitures et prestations présentées.

2) ACTUALITE

La FNCCR et GRDF mènent en commun une réflexion quant à la refonte et « au toilettage » du modèle national de cahier des charges gaz, avec une volonté partagée de parvenir à un accord.

Les groupes de travail ont permis d'aboutir à des avancées notables quant à la transparence et la communication des informations que le concessionnaire doit aux autorités concédantes.

Le critère de rentabilité d'une desserte permet désormais à une collectivité de pré financer une extension.

Des indicateurs communs aux syndicats seront mis en place afin de dresser des tableaux de bord au plan national.

Enfin, GRDF semble accepter d'inscrire dans le cahier des charges le principe d'échange et de mise à disposition des données numériques géo-référencées, relatives à la représentation à moyenne échelle des réseaux de gaz de distribution publique.

M. Xavier PICHON demande si l'accès aux comptes d'exploitation a été évoqué.

M. Jean-Louis LECLERC précise que GRDF entend se conformer aux obligations que lui impose le décret du 14 mars 2005 relatif au rapport annuel du délégataire de service public local, ce décret ne s'appliquant qu'aux conventions de concession signées a posteriori.

Quant à la durée d'une concession, le droit européen impose une mise en concurrence au terme d'une convention de concession.

Le bureau syndical sera informé régulièrement des avancées des travaux.

Le bureau syndical prend acte de cette communication.

3) ECHEANCIER

| | | |
|--|--|---|
| COMITE SYNDICAL | Tous les membres du comité | Mardi 15 décembre à 17h30 à Dozulé |
| COMMISSION DEVELOPPEMENT DU RESEAU | Ghislain HARDY Viviane FOLLEZOU, Guy BIZET, Michel CENARD, Yves GAUQUELIN, Gérard LAMOTTE + communes en attente de desserte | mercredi 6 janvier 2010 à 15h00 |
| BUREAU SYNDICAL | Tous les membres du bureau | Lundi 18 janvier A 10h00 |
| COMMISSION CONSULTATIVE DU SERVICE PUBLIC DU GAZ | Gérard DUMAINE Yves GAUQUELIN, Ghislain HARDY, Gérard LAMOTTE, Jacques LE CARPENTIER, Xavier PICHON, Serge SAINT | Lundi 1 ^{er} février à 10h00 |
| COMITE SYNDICAL | Tous les membres du comité | Lundi 8 février Grainville sur Odon à 17h30 |

Le bureau syndical prend acte de cette communication.

3 - FINANCES : Débat d'orientations budgétaires et cotisations 2010

A la demande du Président, M. Jean-Louis LECLERC présente l'état des recettes et dépenses 2009 du SIGAZ au bureau syndical en vue de définir les propositions d'orientations budgétaires pour l'année 2010 qui seront à soumettre au comité syndical.

Le débat d'orientations budgétaires a pour objet de définir les priorités essentielles qui guident l'élaboration du budget.

Le projet de débat d'orientations budgétaires reprend les prévisions et les résultats de l'exercice 2009 tels que constatés au jour de la réunion.

Pour 2010, quatre projets impliquent des crédits nécessaires au compte 6226 Honoraires et 6218 Rémunération de personnel extérieur :

- les cahiers des charges signés en 2005 avec Antargaz et Primagaz prévoient une analyse technico économique pour étudier la changement en gaz naturel et ce tous les 5 ans au maximum
- une étude des comptes d'exploitation des 3 concessionnaires
- une enquête de satisfaction du service public du gaz auprès des usagers ; cette enquête serait menée en partenariat avec le SDEC Energie et des associations de consommateurs
- le projet d'une quatrième procédure de délégation des service public

Quant à la subvention versée au Fonds de Solidarité Energie, une réflexion pourrait être engagée quant aux usagers du gaz propane. Primagaz contribue annuellement depuis 2 ans à hauteur de 5 000 €, démarche qu'Antargaz n'a pas encore adopté.

Quant aux cotisations des communes, leur niveau avait été ajusté en 2009 afin de pérenniser les actions du syndicat et assurer le développement des missions auprès des communes adhérentes.

Pour 2010, Le Président propose au bureau syndical de reconduire les modalités de calcul des cotisations mises en application pour 2009 ajustées à l'évolution moyenne du coût de la vie, soit une majoration de 2 % ; les cotisations seraient les suivantes :

- Communes non desservies et en étude de desserte en gaz : 51,00 €
- Communes bénéficiant d'une convention de concession pour le service public de la distribution de gaz, en attente d'établissement d'un réseau de distribution publique de gaz : 255,00 €
- Communes desservies en gaz dont le nombre d'abonnés est inférieur ou égal à 10 : 255,00 €
- Communes desservies en gaz dont le nombre d'abonnés est supérieur à 10 : 612,00 € + 0,204 € / habitant jusqu'à 10 000 habitants et + 0,153 € / habitant au-delà de 10 000 habitants

Un abonné est toute personne dont l'habitation ou le bâtiment dont il fait usage est doté d'un raccordement au réseau de distribution publique de gaz.

M. Xavier PICHON estime que le montant des cotisations reste raisonnable pour les communes au vu des études et travaux que le SIGAZ effectue pour leur compte.

M. Jean-Louis LECLERC précise que le suivi de la desserte des 32 communes prévu par les 7 cahiers des charges signés en 2005, 2007 et 2008 nécessite une moyenne annuelle de 140 réunions.

Après étude et analyse, le bureau syndical prend acte de ce projet d'orientations budgétaires 2010 et décide de le soumettre au comité syndical.

→ **annexe 1**

4 – SUIVI DES CONCESSIONS

A - RAPPORTS DE CONTROLE DES CONCESSIONS ANTARGAZ, GRDF ET PRIMAGAZ

Lors du bureau syndical du 12 octobre 2009, ont été présentés au bureau syndical les bilans des missions de contrôle 2009 effectuées auprès des trois concessionnaires, suite à la remise par chacun de leur compte-rendu d'activité.

La commission "Concessions" a étudié et validé les rapports de contrôle et tableaux de bord des concessions établis pour chacune des sept concessions.

M. Xavier PICHON, Vice-Président chargé du suivi des concessions, présente la synthèse qui sera transmise aux délégués.

Le bureau syndical prend acte de cette communication et décide de soumettre ces rapports au comité syndical, dont un exemplaire sera envoyé à chaque conseiller municipal des communes desservies.

M. Xavier PICHON informe le bureau de la simulation d'incident organisée par le SIGAZ en collaboration avec le SDIS et l'OPPBTB.

Cet exercice a eu lieu sur la commune de la Vespière avec le concessionnaire PRIMAGAZ le 15 janvier dernier, et avait pour but :

- de s'assurer de la bonne coordination des acteurs intervenant lors d'un incident sur le réseau de distribution publique de gaz ;
- d'établir les délais d'intervention ;
- de suivre la mise en place des recommandations de l'Agence Française du Gaz (AFG) établies à partir de l'arrêté du 13 juillet 2000.

Il a décelé entre autres un temps d'intervention trop important (1 h 34 entre l'appel au SDIS et l'arrivée de l'entreprise intervenant pour le compte de PRIMAGAZ) ainsi qu'un certain nombre de points d'amélioration.

Le SIGAZ ayant à plusieurs reprises, demandé en vain l'intégralité des réponses pour atteindre les évolutions souhaitées, une mise en demeure a été adressée le 14 octobre 2009 à PRIMAGAZ afin d'obtenir les renseignements demandés pour le 30 octobre.

Une simulation similaire devrait être réalisée avec le concessionnaire ANTARGAZ.

En ce qui concerne GRDF, ces derniers réalisant déjà des simulations d'incidents, le SIGAZ sollicitera GRDF pour participer à ces exercices.

Les membres du bureau soulignent l'importance de ce point de contrôle sur lequel le SIGAZ doit rester très vigilant.

M. Gérard DUMAINE cite l'exemple de branchements gaz répertoriés sur la commune d'Ifs qui ont 41 ans.

M. Stéphane LEBARBIER ajoute que 10% du réseau des 2 concessions GRDF ont plus de 40 ans et 80% des incidents ont lieu sur les branchements.

Il souligne la nécessité pour le SIGAZ d'avoir retour des recensements des besoins complétés par les communes.

Le bureau syndical prend acte de cette communication.

B - CONVENTIONS D'ECHANGES CARTOGRAPHIQUES PRIMAGAZ ET ANTARGAZ

PRIMAGAZ

Les cahiers des charges de concession, conclus entre le SIGAZ et Primagaz en 2005 et 2007 disposent que ce dernier doit établir, conformément à la réglementation en vigueur, le plan des réseaux concédés.

En effet, la cartographie des réseaux est une composante essentielle de l'aspect sécuritaire.

Les cahiers des charges prévoient : « Les plans par commune, avec les mises à jour sont délivrés gratuitement par le concessionnaire une fois par an lors de la remise du CRAC, sur support informatique.

Le concessionnaire s'engage à remettre à l'autorité concédante les données à un format informatique de type SIG compatible avec le système de l'autorité concédante.

L'échange de données se fera à titre gracieux.

Ces plans précisent notamment :

- *l'existence et la situation des stockages, avec la pression du gaz,*
- *le diamètre, la nature et l'année de mise en service des canalisations,*
- *les organes de sectionnement*
- *et les branchements.*

L'ensemble de ces données figurant sur le plan devra être associé à un répertoire d'information géographique et information alphanumérique (données type SIG).

S'il y a nécessité de précision pour les échanges, une convention pourra être établie entre le concessionnaire et l'autorité concédante.

Sur demande ponctuelle de l'autorité concédante et dans le cas de travaux ayant entraîné une modification substantielle du réseau, le concessionnaire transmet à l'autorité concédante les extraits de plans correspondants.

Les canalisations et les branchements abandonnés ou faisant l'objet d'une procédure d'abandon sont répertoriées sur des plans annexes remis à l'autorité concédante une fois par an.

Le concessionnaire remettra gratuitement, dans un délai d'un mois à compter de la demande, à l'autorité concédante toutes les informations pertinentes qu'il détient sur l'état du réseau et sa capacité de distribution. »

De nombreux échanges entre les services respectifs du SIGAZ et ceux des concessionnaires ont eu lieu quant à la mise à disposition des données numériques géo-référencées, relatives à la représentation à moyenne échelle des réseaux de gaz de distribution publique.

Les tests effectués ayant été concluant, il est proposé au bureau syndical un projet de convention afin de définir les modalités techniques et financières de la communication des données numérisées des réseaux gaz.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le bureau syndical, à l'unanimité, décide d'adopter la convention d'échange cartographique avec Primagaz et autorise le Président à la signer et à la mettre en œuvre.

→ annexe 2

ANTARGAZ

Les cahiers des charges de concession, conclu entre le SIGAZ et ANTARGAZ en 2005, 2007 et 2008 disposent que ce dernier doit établir, conformément à la réglementation en vigueur, le plan des réseaux concédés.

En effet, la cartographie des réseaux est une composante essentielle de l'aspect sécuritaire.

Les cahiers des charges prévoient : « *Les plans par commune, avec les mises à jour sont délivrés gratuitement par le concessionnaire une fois par an lors de la remise du CRAC, sur support informatique.*

Le concessionnaire s'engage à remettre à l'autorité concédante les données à un format informatique de type SIG compatible avec le système de l'autorité concédante.

L'échange de données se fera à titre gracieux.

Ces plans précisent notamment :

- *l'existence et la situation des stockages, des postes de détente et des points d'interface entre le rang 1 et le rang 2 avec la pression du gaz,*
- *le diamètre, la nature et l'année de mise en service des canalisations,*
- *les organes de sectionnement*
- *et les branchements et les autres ouvrages.*

L'ensemble de ces données figurant sur le plan devra être associé à un répertoire d'information géographique et information alphanumérique (données type SIG).

S'il y a nécessité de précision pour les échanges, une convention pourra être établie entre le concessionnaire et l'autorité concédante.

Sur demande ponctuelle de l'autorité concédante et dans le cas de travaux ayant entraîné une modification substantielle du réseau, le concessionnaire transmet à l'autorité concédante les extraits de plans correspondants.

Les canalisations et les branchements abandonnés ou faisant l'objet d'une procédure d'abandon sont répertoriées sur des plans annexes remis à l'autorité concédante une fois par an.

Le concessionnaire remettra gratuitement, dans un délai d'un mois à compter de la demande, à l'autorité concédante toutes les informations pertinentes qu'il détient sur l'état du réseau et sa capacité de distribution. »

De nombreux échanges entre les services respectifs du SIGAZ et ceux des concessionnaires ont eu lieu quant à la mise à disposition des données numériques géo-référencées, relatives à la représentation à moyenne échelle des réseaux de gaz de distribution publique.

Les tests effectués ayant été concluant, il est proposé au bureau syndical un projet de convention afin de définir les modalités techniques et financières de la communication des données numérisées des réseaux gaz.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le bureau syndical, à l'unanimité, décide d'adopter la convention d'échange cartographique avec Antargaz et autorise le Président à la signer et à la mettre en œuvre.

→ **annexe 3**

→ **départ de M. Christian PIELOT**

5 - DEVELOPPEMENT : Desserte de nouvelles communes : projet d'une quatrième délégation de service public

M. Jacques LECARPENTIER rappelle que 15 des 103 communes adhérentes restent en attente de desserte.

Ces 15 communes sont les suivantes :

| | | | |
|----------------|--------------------|------------------------|----------------------|
| ABLON | BENY SUR MER | NONANT | ST MARTIN DE MAILLOC |
| AMAYE SUR ORNE | GONNEVILLE EN AUGÉ | PUTOT EN AUGÉ | TILLY LA CAMPAGNE |
| AMBLIE | GOUVIX | ST AIGNAN DE CRAMESNIL | VIEUX |
| BARON SUR ODON | MISSY | ST GERMAIN LE VASSON | |

Si la procédure de mise en concurrence inhérente à une nouvelle délégation de service public, nécessite des moyens humains, il faut surtout les déployer dans la phase de mise en œuvre des travaux. Actuellement les moyens restent encore très mobilisés sur les travaux des trois premières délégations portant sur 32 communes.

Des moyens supplémentaires seraient nécessaires, ce que le bureau a acté dans le projet d'orientations budgétaires 2010.

Aussi, afin de répondre aux souhaits des communes, M. Jacques LE CARPENTIER propose au bureau de soumettre au comité le lancement d'une quatrième procédure de DSP début 2010 en l'inscrivant dans les orientations budgétaires par le recours à un soutien extérieur.

Le planning serait le suivant :

| ÉTAPES | OBJET | Date |
|--|--|--|
| Recensement du potentiel des communes | Mise à jour des tableaux et cartographie et engagement de chaque Conseil municipal sur les engagements de la DSP | Réunion d'information début janvier 2010 avec les communes |
| Consultation du comité technique paritaire | Consultation sur les conséquences du principe de la délégation sur l'organisation des services du SIGAZ | Janvier 2010 |
| Consultation de la commission consultative du service public de gaz | Consultation sur le principe de la délégation | Janvier 2010 |
| Décision de lancement de la DSP par le comité syndical | Délibération sur le principe de la délégation | 8 février 2010 |
| Appel à candidatures | Avis de publicité dans une publication spécialisée et dans une publication recevant les annonces légales. Moniteur Ouest France JOUE BOAMP | 26 février 2010 |
| Réception des candidatures | Date limite de réception 1 mois après dernière publication avis | 6 avril 2010 |
| Sélection des candidatures | Sélection des candidats admis à remettre une offre par la COP | Entre le 7 et le 8 avril 2010 |
| Dossier de consultation | Envoi du dossier de consultation aux candidats retenus | 16 avril 2010 |
| Réception des offres | temps nécessaire aux candidats pour étudier leurs offres (2 mois mini) | 25 juin 2010 |
| Ouverture des offres | Ouverture des plis par la COP (1 ^{ère} réunion) | Entre le 28 juin et le 2 juillet 2010 |
| Analyse comparative des offres | Prévoir un temps nécessaire à l'analyse des offres | Juillet et août 2010 |
| Sélection et avis sur les offres | Analyse des offres par la COP qui remet ses conclusions au président avant la phase de négociation | Entre le 30 août et le 3 septembre 2010 |
| Phase de négociation avec les candidats dont les offres ont été sélectionnées par la COP | temps nécessaire à la négociation menée par le Président | De septembre à mi-novembre 2010 |
| Approbation du choix du(es) délégataire(s) et des contrats | Comité syndical au vu d'un rapport du Président transmis au mini 15 jours avant | Décembre 2010 |
| Signature des contrats de concession | Après contrôle de légalité des services de la Préfecture | Janvier 2011 |

Le bureau syndical prend acte de cette proposition et décide de la soumettre au comité syndical.

6. ORDRE DU JOUR DU PROCHAIN COMITE SYNDICAL

Le bureau arrête l'ordre du jour du comité syndical fixé le mardi 15 décembre à 17h30 à Dozulé :

- Approbation du procès-verbal du 23 février 2009
- Actualités et compte-rendu des délégations
- Débat d'orientations budgétaires et cotisations 2010
- Rapports de contrôle des concessions Antargaz et Primagaz
- Desserte de nouvelles communes : projet d'une quatrième délégation de service public

Le bureau syndical prend acte de cette communication.

Le Président lève la séance à 11 H 45.

Le Président,

Le Secrétaire de Séance,

M. Jacques LE CARPENTIER

M. Gérard LAMOTTE.